

Les majorations de temps

Clé	Correspondance	Application	Cumul	Cumul
F	Dimanche et jour férié	Majoration applicable à chaque passage. Ne peut être facturée que si la prescription du médecin indique la nécessité d'une exécution rigoureusement quotidienne.	<ul style="list-style-type: none"> • MCI • MAU • MIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Urgence • Nuit
F	Urgence	Majoration applicable en cas d'appel après 8H le samedi, nécessitant une prise en charge immédiate indiquée sur la prescription médicale.	<ul style="list-style-type: none"> • MCI • MAU • MIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Nuit
N	Nuit de 20h à 23h et de 5h à 8h	Majoration applicable à chaque passage entre 20H et 8H. Cette majoration ne peut être facturée que si la prescription du médecin indique la nécessité impérieuse d'une exécution de nuit (avec notification des horaires)	<ul style="list-style-type: none"> • MCI • MAU • MIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimanche • Jour férié • Urgence
N	Nuit de 23h à 5h	Majoration applicable à chaque passage entre 20H et 8H. Cette majoration ne peut être facturée que si la prescription du médecin indique la nécessité impérieuse d'une exécution de nuit (avec notification des horaires)	<ul style="list-style-type: none"> • MCI • MAU • MIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimanche • Jour férié • Urgence